



## DECISION DU PRESIDENT

### PRISE SUR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

044DP2025

**Objet : Attribution d'une aide au titre du règlement d'intervention « Mulching »**

#### CONTEXTE

Par décision en date du 26 Mars 2025, le Comité syndical a délibéré en faveur d'un règlement d'intervention afin de favoriser la pratique du mulching, devant permettre ainsi de limiter l'apport de végétaux en déchèteries.

**Madame PARIS Béatrice** a déposé une demande d'aide financière dans ce cadre.

#### DECISION

**Le PRESIDENT du SIEDMTO,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°026D2025 en date du 26 Mars 2025 portant approbation du règlement d'intervention en faveur du mulching et délégation d'attribution des aides au Président,  
Vu la délibération n°014D2025 en date du 26 Mars 2025 portant approbation du budget primitif principal pour l'année 2025 et une enveloppe de 5 000 € au titre des interventions 2025,  
Considérant le solde positif de cette enveloppe,  
Considérant la demande complète déposée par **Mme PARIS Béatrice**,

**DECIDE** d'attribuer une aide de **67,80 €** à **Mme PARIS Béatrice**.

**DIT** que le Comité syndical sera informé lors de sa prochaine séance de la présente décision prise sur délégation.

*La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Comité syndical.*

Patrick DYON  
2025.05.14 20:20:01 +0200  
Ref:8721869-13104420-1-D  
Signature numérique  
le Président

Patrick DYON